

leurs toponymes transcrits selon le nouveau système de translittération;

3. Suggérer une nouvelle conférence arabe chargée d'établir une nomenclature régionale et une carte de la région en utilisant le nouveau système.

Annexe

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE FAITE PAR LES EXPERTS ARABES À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE BEYROUTH, 1971

Exemples	Caractères latins	Caractères arabes
Arbīl	A	أ
Banhā	B	ب
Tadmur	T	ت
Tharthār	Th	ث
Jabal	J	ج
Hims	H	ح
Khaybar	Kh	خ
Dammām	D	د
Dhabbān	Dh	ذ
Rafaḥ	R	ر
Zabīd	Z	ز
Sinā	S	س
Shibīn	Sh	ش
Safad	S	ص
Dabah	D	ض
Tanṭā	T	ط
Zhabfan	Zh	ظ
Ákkā	Á	ع بالفتحة
Íraq	Í	ع بالكسرة
Úmān	Ú	ع بالضمة
Bá'labak	...	ع بالسكون
Ghadīr	Gh	غ

Exemples	Caractères latins	Caractères arabes
Fālūjah	F	ف
Qaṭar	Q	ق
Kūt	K	ك
Lībyā	L	ل
Miṣr	M	م
Najd	N	ن
Hīt	H	ه
Wahrān	W	و
Yemen	Y	ي
وتوضع على الحروف المطوية في الوسط وفي آخر الكلمة مثل بئر	...	
Bir Karbalā	-	الهمزة
Tall	A	الفتحة
Irbid	I	الكسرة
Al Quds	U	الضمه
Bāb Al Mandab	Ā	الفتحة مع الالف
Al Modinah	I	الكسرة مع الياء
Sūr	U	الضمه مع الواو
Tarhūnah	H	التاء المويطه
Birkat as-Sabā	T	في آخر الكلمة ه التاء المويطه في الكلمه المركبة

أل للتعريف:

بالنسبة للكلمات الشمسية يكتب الحرف الاول مكرر مع فاصل (شرطه) بين الحرفين مثل

as-Syyidah	السيدة
ash-Shāriqah	الشارقة
وبالنسبة للكلمات القمرية تكتب الالف واللام ال - مثل	
Al Jabal	الجبل
Al Wādī	الوادي

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA ROUMANIE*

La délégation de la République socialiste de Roumanie est satisfaite de voir se poursuivre l'action dont l'Organisation des Nations Unies a pris l'initiative dans le but d'arriver à une normalisation des noms géographiques. Elle estime que l'agrandissement de la communauté des Etats Membres de l'ONU pendant la période qui s'est écoulée entre les deux sessions est de nature à faciliter l'élaboration de recommandations acceptables pour toutes les nations. La délégation roumaine estime à ce sujet qu'une action internationale de pareille ampleur exige la participation et la coopération de tous les pays intéressés.

La délégation roumaine réaffirme le point de vue qu'elle a exposé à la première Conférence des Nations Unies de Genève, à savoir que la normalisation des

dénominations géographiques est de la compétence exclusive de l'Etat sur le territoire duquel les détails nommés se trouvent; par conséquent, la normalisation internationale des dénominations géographiques doit se fonder exclusivement sur la normalisation nationale officielle. Nous espérons que le même esprit va caractériser les travaux de la deuxième Conférence.

En Roumanie, ce point de vue a été soutenu dès le début de notre siècle par la Société roumaine de géographie. Le développement des activités géographiques et cartographiques au cours du dernier siècle en Roumanie, ainsi qu'une information géographique plus large, ont imposé une normalisation rigoureuse de la graphie des toponymes. Malgré une attention constante, certaines contradictions se sont glissées dans les documents cartographiques et géographiques roumains. Les vastes travaux géographiques et cartographiques entrepris au cours des 15 dernières années, tels que *La*

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.80.

Monographie géographique de la République populaire de Roumanie (1960), *Le petit Atlas géographique* (1962, 1967), *l'Atlas national de la République socialiste de Roumanie* (en cours d'élaboration à partir de 1969), *l'Atlas mondial* (1972), *l'Atlas historique* (1972), ont exigé la formulation de principes clairs, destinés à éviter les incohérences. On peut ainsi constater que l'activité déployée en Roumanie jusqu'à présent a, de ce point de vue, été conforme aux recommandations et aux résolutions de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Pour l'élaboration de l'Atlas géographique national de la République socialiste de Roumanie, qui est en cours, on a été conduit à constituer en 1970, dans le cadre de l'Institut géographique de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, une commission de nomenclature géographique. Celle-ci a formulé des recommandations tant pour l'orthographe des noms de détails et des entités géographiques (oronymes, hydronymes, oïconymes, etc.) du territoire de la Roumanie, que pour la translittération des noms étrangers, afin de remédier aux incohérences que l'on avait pu constater dans la graphie des noms géographiques. Ces recommandations sont devenues normatives après qu'elles eurent été acceptées par la Commission pour la culture et le développement de la langue roumaine, constituée en 1970 près l'Académie de la République socialiste de Roumanie, avec une large participation de linguistes, géographes, cartographes, historiens ainsi que de représentants de l'administration d'Etat et d'autres organes centraux. Cet organe permanent, ainsi constitué, peut être assimilé à un centre national de décision, ayant un caractère représentatif, chargé de la normalisation des noms des détails et des entités géographiques sur le territoire de la Roumanie.

Des initiatives dans le même sens ont, ces derniers temps, été prises par la Société roumaine de géographie ainsi que par la Commission de terminologie géographique du Comité national roumain près l'Union géographique internationale, lesquelles ont proposé, à l'occasion du centenaire de la Société roumaine de géographie (1975), d'élaborer un index des noms géographiques du territoire du département de Hehedinti, expérience préliminaire en vue de la réalisation d'un dictionnaire géographique complet de la Roumanie.

A l'occasion des travaux de normalisation des dénominations géographiques incluses dans la carte de base à l'échelle de 1/1 000 000 de l'Atlas géographique national de la République socialiste de Roumanie, on a élaboré des glossaires distincts pour les oronymes, les hydronymes et les oïconymes; dans chacun de ces glossaires, on a retenu respectivement 300, 400 et 1 500 noms dans une forme graphique définitive. Il est certain qu'aux 300 cartes qui figurent dans les 76 planches prévues dans l'Atlas on ajoutera encore quelque 1 000 ou 1 500 noms et que cet ouvrage constituera ainsi l'index le plus complet de noms géographiques paru pour les détails géographiques et les agglomérations de Roumanie.

Du reste, à l'occasion de la nouvelle division du pays en unités administratives (1968), on a publié, en annexe à la loi d'application, un index complet de toutes les localités de Roumanie (environ 15 000 noms) sous une forme graphique unifiée. Avec quelques retouches, cet index

officiel a été repris tel quel pour les travaux d'élaboration de l'Atlas géographique national. Bien que la langue roumaine, étant une langue unitaire, ne comporte pas de dialectes, ni d'idiomes particuliers avec des différences d'orthographe ou de prononciation, des variations et des incohérences apparaissent dans la forme graphique des hydronymes et surtout des oronymes, dont la plupart ont été enregistrées.

Les normes adoptées actuellement écartent tout élément arbitraire et fixent — dans l'esprit de la langue cultivée — une forme graphique unitaire.

En conclusion, on peut considérer qu'avec l'adoption, à l'occasion de l'élaboration de l'Atlas géographique national de la République socialiste de Roumanie, de normes unitaires pour l'orthographe des noms géographiques applicables à tous les travaux cartographiques et géographiques, la tâche de normalisation des toponymes sur le territoire national est pratiquement achevée.

La normalisation des noms géographiques étrangers a été étudiée avec soin en Roumanie, et on a adopté systématiquement les formes officielles consacrées par chaque pays. Cette forme de normalisation a été adoptée, officiellement, dès 1960 dans le *Petit Guide orthographique et orthoépique* élaboré par l'Académie, et utilisée pour le *Petit Atlas géographique* (1962, 1967). Les ouvrages roumains de cartographie cités ainsi que d'autres en cours de publication consacrent ces formes normalisées. C'est en conformité avec ces principes, qu'on a orthographié les noms géographiques de la Carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000, élaborée en collaboration avec les instituts cartographiques de plusieurs pays socialistes d'Europe. Pour la transposition des caractères cyrilliques en roumain, on a adopté le système ISO de translittération appliqué pour l'alphabet croate, et formulé ainsi le standard d'Etat (STAS) n° 5309/1970.

La normalisation nationale des dénominations géographiques a été appliquée non seulement pour les travaux cartographiques à petite échelle, mais aussi pour les relevés topographiques. Actuellement, les topographes ne considèrent plus les toponymes comme relevant d'une simple annexe terminologique, et ne se bornent plus à les enregistrer; ils se livrent à de petites enquêtes sur le terrain, dont les résultats sont vérifiés et certifiés ensuite par les organismes d'administration locale. Le rassemblement des noms sur le terrain se fait à l'aide d'un questionnaire qui comprend la dénomination orthographique d'après la prononciation, la catégorie des détails (localités, habitations isolées, formes de terrain, cours d'eaux, détails planimétriques, etc.), le sens ou la signification de la dénomination, le nom et le domicile de l'informateur, la forme définitive de la dénomination, et des observations. Dans certains cas, on a élargi la portée du questionnaire, de façon à obtenir certaines précisions. Naturellement, on constate aussi, aux fins de vérification, certains relevés antérieurs. L'utilisation des procédés de mise à jour rapide des cartes par la photographie aérienne ne signifie en aucun cas que l'on ait renoncé à la vérification et à la recherche des noms géographiques sur le terrain.

Afin de maintenir la forme normalisée de la grande majorité des noms et aussi pour contribuer à leur

normalisation définitive, les topographes et les cartographes collaborent avec les géographes, les linguistes, les ethnologues, les historiens et d'autres spécialistes des organes centraux de l'administration d'Etat. Il s'agit d'aboutir à une toponymie aussi complète que possible pour les cartes de base du pays, comme l'exige l'intensification de plus en plus rapide des activités sociales, économiques et scientifiques en Roumanie.

C'est à une préoccupation du même ordre que répond l'Institut de géographie de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, en procédant à la préparation d'une série complète de cartes par départements, à l'échelle de 1/200 000, avec une nomenclature normalisée; ces cartes doivent figurer en annexe aux monographies concernant les nouvelles unités administratives du pays (collection «Départements de la patrie»).

Nous estimons que la Commission pour la terminologie géographique internationale de l'Union géographique internationale devrait, dans sa tâche qui consiste à élaborer un dictionnaire polyglotte de termes géographiques, bénéficier également d'un appui plus important de la part des organismes responsables de la normalisation des termes géographiques. La publication de ce travail est attendue avec un grand intérêt.

Fidèle à sa politique de développement de relations fondées sur la collaboration avec tous les Etats, sur la base du respect des principes de souveraineté et d'indépendance nationales, de la non-ingérence dans les affaires

internes, de l'égalité des droits et la réciprocité des avantages, la Roumanie se prononce en faveur de l'élargissement de la coopération internationale dans le domaine de la normalisation des noms géographiques et pour un échange de données d'expérience et de renseignements entre tous les pays du monde. La consécration internationale des formes graphiques normalisées dans chaque Etat ne saurait être réalisée sans une coopération permanente entre Etats.

Dans cet esprit de collaboration, la Roumanie entend mettre officiellement à la disposition de tous les pays participant à la Conférence une carte du pays à l'échelle de 1/850 000 comprenant — dans la forme normalisée — la nomenclature toponymique de base — celle des détails orographiques et hydrographiques, ainsi que celle des principales localités. Nous avons pensé que cette carte serait utile aux services géographiques et cartographiques qui ont l'intention de publier certains ouvrages (atlas, cartes géographiques et touristiques, etc.) concernant le territoire de la Roumanie.

Nous considérons qu'il est tout aussi utile que chaque pays puisse offrir ou recommander une carte de son territoire national portant les noms géographiques normalisés par l'organisme national compétent, eu égard aux recommandations formulées par les deux Conférences. De cette manière, cette carte constituerait le document cartographique de référence pour la nomenclature géographique du pays intéressé.

ÉTAT ACTUEL DES TRAVAUX EN MATIÈRE DE TERMES GÉOGRAPHIQUES EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Rapport présenté par la Tchécoslovaquie*

La normalisation des noms géographiques appelés à figurer sur les cartes publiées dans la République socialiste tchécoslovaque relève de la Commission de terminologie de l'Office tchèque de géodésie et de cartographie, ainsi que de la Commission slovaque de terminologie de l'Office slovaque de géodésie et de cartographie.

Les observations qui suivent portent sur les différents points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence des Nations Unies :

Point 9

a) La Commission de terminologie (NK) coopère, pour l'étude des noms géographiques tchécoslovaques, avec les services de terminologie de districts créés, à titre consultatif, auprès des centres de géodésie.

b) Les noms géographiques tchécoslovaques sont établis d'après la carte de base de Tchécoslovaquie dressée à l'échelle de 1/50 000. Les noms, au nombre de 50 000 environ, seront publiés sous forme de répertoires régionaux des principaux noms géographiques.

c) Dans les régions multilingues, la graphie utilisée sur les cartes officielles sera de préférence retenue et les variantes seront indiquées le cas échéant.

d) La Commission de terminologie a énoncé les règles à appliquer pour transcrire les termes géographiques et historiques en cartographie. Une liste des noms des détails géographiques dans les pays arabes est en préparation. Un répertoire des noms des Etats et pays du monde et un répertoire des villes de plus de 100 000 habitants ont déjà été publiés. Le répertoire des noms des Etats et des pays du monde est établi par continent et donne les abréviations (cartographiques) en tchèque et en slovaque des noms utilisés pour la Carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000, ainsi que les désignations officielles en allemand, anglais, espagnol, français et russe, et les désignations officielles en tchèque. Le répertoire des villes de plus de 100 000 habitants contient également les noms de certaines localités de moindre importance. Il donne, en gros, les noms de 3 000 villes dont la situation est indiquée par des coordonnées géographiques. Les dénominations sont conformes aux principes admis pour la composition des noms géographiques. Les variantes tchèques ne sont pas indiquées. La Commission projette de réviser et de rééditer sous peu les publications suivantes : *Principes régissant la représentation des noms géographiques et historiques sur les cartes*, *Principes régissant les activités des services de terminologie de district*, *Répertoire des noms géographiques tchèques et slovaques (traditionnels)*, *Liste des abréviations géographiques utilisées sur les cartes*, *Répertoire des*

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF. 61/L.85.